



Communiqué de soutien aux hospitaliers de l'APHP

Le syndicat sud santé sociaux 59 apporte son soutien plein et entier aux camarades de l'APHP qui ont eu à subir, le lundi 2 Octobre 2017, à bout portant, un gazage massif de la part des forces de l'ordre.

Alors que les hospitaliers manifestaient pacifiquement autour de 5 cercueils, symboles du bilan social des politiques salariales et de gestion du personnel menées par la direction des hôpitaux de Paris, les forces de police se sont déchainées.

Nous ne pouvons plus tolérer que les forces de polices interviennent systématiquement de manière disproportionnée dès lors que des travailleurs dénoncent leurs conditions de travail.

Cette répression qui s'attaque au droit de manifester et au droit de revendiquer, n'est pas un acte isolé ou un simple dérapage. Elle devient systématique et s'accroît au fur et à mesure que le gouvernement et l'état nous imposent des lois « **austeritaires** » et antisociales.

L'état d'urgence et ses dispositions, bientôt instaurées dans le droit commun, accompagnent avec violence et aveuglement les multiples régressions sociales dont nous avons tous vocation à en devenir doublement les victimes.

Nous, salariés du social et de la santé, en première ligne pour constater les dégâts sur les populations que nous accompagnons ou nous soignons, sommes effarés de l'absence de prise en compte des véritables besoins des populations et de la dérive autoritaire des pouvoirs publics.

Nous sommes autant déterminés que nos camarades de l'APHP qui ne veulent pas se laisser intimider et nous les remercions pour leur volonté à étendre la marche des hospitaliers sur l'ensemble du territoire.

C'est à tous les travailleurs du social et de la santé qu'il appartient de se saisir de l'esprit de la marche des Hospitaliers, et des salariés du Maine et Loire pour construire, dans l'unité la plus large possible, des mobilisations qui entendent lutter contre les politiques « **austeritaires** ».

Pour le syndicat SUD Santé-Sociaux 59 :

Olivier PIRA : 06 64 79 28 14